

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01417
Numéro SIREN : 823 084 892
Nom ou dénomination : 2STP

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002339

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **D'ANNECY**

A2020/002339

Dénomination : 2STP
Adresse : 8 BIS Route des Creuses Cran-Gevrier 74960 ANNECY
N° de gestion : 2016B01417
N° d'identification : 823084892
N° de dépôt : A2020/002339
Date du dépôt : 06/03/2020
Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du 02/01/2020 DASU3



838461

pour extrait certifié conforme

2STP

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €

Siège social : 8 bis route des Creuses

CRAN GEVRIER

74960 ANNECY

823 084 892 RCS ANNECY

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 2 JANVIER 2020

L'An Deux Mil Vingt,
Le Deux Janvier,

La société KONE, société anonyme au capital de 10.410.015 €, dont le siège est situé 455 promenade des Anglais 02600 NICE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 592.052.302, représentée par Monsieur Guillaume FOURNIER FAVRE, Directeur Général,

Associé unique de la Société 2STP,

a pris connaissance des décisions ci-après relatives à :

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération,
- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire,
-
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Christophe POTIN de son mandat de Président et nomme en qualité de Président de la Société à compter de ce jour, Monsieur Fabien FERNANDEZ, demeurant 5 allée des Chardonnerets 13820 ENSUES LA REDONNE, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Monsieur Fabien FERNANDEZ a fait savoir qu'il accepte sa nomination en qualité de Président à compter de ce jour et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Monsieur Fabien FERNANDEZ disposera dans l'exercice de ses fonctions, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir tous actes entrant dans l'objet social.

L'Associé Unique décide que jusqu'à décision contraire, Monsieur Fabien FERNANDEZ ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, il aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement inhérents à ses fonctions.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, sis 63 rue de Villiers à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT fait savoir qu'il accepte le présent mandat et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tout dépôt ou toute formalité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé Unique.

KONE

M. Fabien FERNANDEZ (*)